

Paris, le 30 mars 2017

Claire Starozinski
Présidente
Alliance Anti-corrída

Madame la Présidente,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur la corrida. Avant de répondre précisément à vos deux questions, je souhaite rappeler ici que la France insoumise et Jean-Luc Mélenchon ont pris position contre les souffrances animales. Est notamment écrit dans le programme *l'Avenir en commun* « *Éradiquer la maltraitance envers les animaux* ». Dans notre politique agricole notamment, nous prévoyons de mettre fin aux fermes-usines, de redéfinir les normes d'élevage notamment en permettant l'abattage à la ferme.

Concernant plus spécifiquement vos questions, il existe aujourd'hui un cadre légal restrictif concernant les corridas, qui ne les autorise que dans les villes et les régions où elle est une tradition culturelle ininterrompue. Afin de respecter les recommandations de l'ONU et de proposer une mesure en cohérence avec la réglementation sur les jeux vidéos et les films en France, il pourrait être ajoutée une mesure pour n'autoriser l'accès aux corridas avec mise à mort des animaux qu'aux spectateurs âgés de 16 et plus.

Au regard de la restriction géographique quant à la légalité d'organisation de corridas, qu'a confirmé le conseil constitutionnel, il ne serait pas légitime d'organiser un débat parlementaire sur ce sujet. Il nous semble par ailleurs que l'Assemblée a de nombreux autres sujets à connaître.

Enfin, il est plus logique de laisser les collectivités locales concernées traiter de cette question.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise